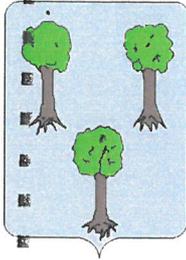


2020 - 004

République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

### Séance du 20/02/2020

Date de la  
convocation :  
14 février 2020

Membres en  
exercice :  
11

Présents :  
8

Votants :  
9

L'an deux mille vingt et le vingt février, à 17 heures 00, le conseil municipal de  
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DEORSOLA (Maire)

**Présents** : Jean Paul DEORSOLA, Victor RANCHIN, Dominique PIGANEAU, Dominique  
ARCIDIACONO, Nancy BOHAIN, Christian MICHEL, Stéphane NICOLLET, Philippe  
SERRES

**Représentés** : Elisabeth COUTEL-MACHET

**Excusés** : Alain BREMOND, Maria-Anna BARISONE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Christian MICHEL

### Délibération n°D\_2020\_003

#### Déclaration d'Intention d'Aliéner : vente ROBERT-TRAËGER/PAROCHE//SAOUDI

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la vente d'un bien cadastré  
section C539 (d'une superficie totale 1 027m2) situé 281 Chemin Claude Galley et  
appartenant à Monsieur PAROCHE Benjamin et à Madame ROBERT-TRAËGER  
Caroline au profit de Madame SAOUDI Nadia.

Une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître TURLUR Gérard, notaire à  
04190 LES MEES en fait état et demande l'avis du Conseil municipal concernant le  
droit de préemption urbain en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **NE DONNE PAS** de suite à exercice du droit de préemption urbain pour ce bien

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul DEORSOLA

RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2020
004-210401097-20200220-D_2020_003-DE

